

AVIS DU CSRPN de Bretagne

N°10 -Réponse à l'AMI sur les Réserves naturelles régionales : Falaises de Plouha

Le dossier

La candidature du classement des « Falaises de Plouha » (Côtes d'Armor) en réserve naturelle régionale est déposée par la commune de Plouha qui souligne d'entrée son intérêt pour ce statut depuis longtemps (2008) comme en attestent les premiers travaux réalisés dans cet objectif. Les efforts importants des municipalités successives sont à souligner. La démarche de classement en RNR veut conforter cette volonté de préservation du littoral afin de pouvoir investir dans la connaissance du patrimoine naturel et sa protection grâce à un recrutement et par le biais de la sensibilisation des usagers et la mise en place de « freins » ou de limitation de la pression humaine sur les milieux concernés. C'est ce qui est indiqué dans la convention de gestion entre le CELRL, Leff Armor Communauté (LAC) et la Commune de Plouha. L'essentiel des données patrimoniales est présenté dans un mémoire de master 2, fourni en annexe.

Descriptif du projet – objectifs – enjeux :

Le périmètre proposé au classement correspond à l'étroite bande littorale de la commune des falaises proprement dites et du secteur de Bréhec au nord. Les terrains (83,4 ha) sont en maîtrise publique pour près de 67% (pour l'essentiel du Conservatoire du littoral), s'y ajoute l'estran et deux îlots (176 ha). Il faut noter que le littoral de la commune est « site classé » depuis 1979 (à l'exception du secteur de Brehec) conforté par un « site inscrit » en arrière jusqu'à la route départementale de Paimpol.

Le site « Falaises de Plouha » est mis en avant par ses porteurs pour son caractère paysager exceptionnel : falaises escarpées et sommet du littoral breton, richesse géologique indéniable. Il ressort en effet une très forte naturalité du site avec très peu d'aménagements et d'urbanisation sur l'important linéaire côtier visé par le projet (environ une douzaine de kilomètres). Les projets déjà en place ont cette vocation de réduire l'impact humain en ne développant pas de manière quantitative les parkings ou voie d'accès et au contraire en limitant ces accès et les rendant les plus intégrés possibles dans le paysage. La visite de terrain a permis sur plusieurs sites de constater la forte pression touristique, sur les plages notamment, mais aussi de voir des sites érodés et les renforcements nécessaires à la protection du public.

Ce zonage a été motivé d'un point de vue foncier et administratif. Pour le périmètre, la prise en compte de l'ensemble fonctionnel des falaises du Goëlo n'est pas souhaitée dans un premier temps pour des raisons de difficultés administratives et le souhait de concrétiser rapidement le projet. Il est évoqué la possible extension future de la Réserve au linéaire évoqué. De même les vallons présentant des problèmes fonciers ont été exclus du périmètre.

A priori, les items du dossier de réponse à l'AMI sont bien abordés, notamment l'état des connaissances de la biodiversité et de la géodiversité essentiellement dues aux prospections et études faites par les associations naturalistes. Au plan pratique, au fil du dossier, les mêmes données, les mêmes propos sont repris plusieurs fois ce qui en perturbe le suivi.

Analyse du contenu patrimoine naturel :

- Géologie :

Le périmètre concerné par le dossier montre deux entités assez différentes : principalement les falaises de Plouha, espace naturel remarquable en Bretagne par leur hauteur (100 m) qui s'étendent

du sud de la Pointe de Plouha au nord de celle de la Tour – et l'anse de Bréhec , grande plage adossée à une côte rocheuse plus basse et en érosion. La géologie de ces deux parties est très différente et les questions concernant patrimoine, conservation et gestion y sont également très différentes.

Concernant la géodiversité, l'intérêt est supra-régional pour le secteur de Bréhec retenu à l'Inventaire National du Patrimoine Géologique.

La géologie n'est pas présentée, à l'exception de la zone de Bréhec, mais elle l'est dans le rapport de master. En revanche, la dimension patrimoniale de la géologie est bien abordée.

- **Biodiversité et habitats :**

La présence de landes sèches, de boisements de pentes, de vallons humides, d'une phragmitaie, de prairies humides, de grottes marines, de falaises avec suintements humides... et un linéaire très important offrent d'importantes potentialités biologiques. Toutefois l'exclusion des vallons du périmètre diminue l'intérêt écologique du site.

Les habitats d'intérêt européen correspondent aux végétation des côtes atlantiques avec une responsabilité régionale très élevée, aux landes sèches européennes (resp. rég. élevée), aux pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (resp. rég. élevée) et aux forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (resp. rég. modérée).

Il ressort du dossier présenté une assez faible connaissance biologique globale. Les seuls groupes jugés avoir un bon état de connaissance locale sont l'avifaune et la flore vasculaire. Les autres groupes (terrestres) sont jugés de faible ou moyenne connaissance : amphibiens, reptiles, invertébrés, bryophytes, lichens, habitats naturels, champignons, mammifères... Il n'y a aucune présentation du patrimoine de l'estran, ni de celui des deux îlots.

Concernant l'avifaune, il existe un grand intérêt patrimonial avec la présence d'espèces nicheuses rupestres localisées et souvent menacées à l'échelon régional comme national : petite population relictuelle de Fulmar boréal, importante population de Cormoran huppé, petite population de goélands, 2 sites de nidification de Faucon pèlerin, 1 à 2 sites de nidification de Grand Corbeau, présence de l'une des 3 colonies naturelles bretonnes d'Hirondelles de fenêtre. Les landes, fourrés et zones agricoles extensives des pentes et du plateau sommital abritent également des espèces en fort déclin et jugées menacées en France : Bruant jaune, Fauvette pitchou...

Concernant les mammifères, malgré une faible connaissance locale, un souterrain issu de construction de la seconde guerre mondiale abrite une importante colonie hivernante de Grands Rhinolophes et de quelques autres espèces. Ces Chiroptères semblent utiliser la zone côtière comme zone de chasse et corridor de déplacement.

Concernant les autres groupes animaux, et malgré l'absence d'inventaires dédiés, il existe de fortes potentialités compte tenu des habitats présents et de la présence avérée de quelques espèces patrimoniales : Coronelle lisse, Rainette verte...

Concernant la flore, des inventaires réalisés par Vivarmor Nature notamment ou divers botanistes et complétés par la base de données du CBNB ont permis de repérer quelques espèces patrimoniales sur les falaises (qui n'ont pas encore été totalement explorées : par exemple un *Limonium* a été recensé récemment par l'ancien Garde du Littoral – mention lors de la visite de terrain), mais la flore est qualifiée (par le CBNB) de banale mais caractéristique des landes et falaises atlantiques.

Concernant ces espèces patrimoniales, il subsiste des doutes quant à certaines déterminations ou présences dans le périmètre.

Du point de vue patrimoine naturel biologique, il manque clairement un vrai travail de sources bibliographiques et d'inventaires complémentaires dédiés. Ce sera un travail à entreprendre pour compléter le dossier, quelle que soit la réponse sur la demande. **Malgré l'ancienneté du projet, aucun inventaire dédié à la faune n'a été entrepris.** Interrogé sur ce point le porteur du projet a évoqué un manque de moyens. Ceux-ci sont plutôt centrés sur les aménagements côtiers (parkings, sentiers...), et l'approche paysagère, ce qui ressort effectivement à la lecture de la convention entre le CELRL, LAC et la Commune de Plouha.

Alors que le DPM représente 70 % de la surface du projet, rien n'est pris en compte ou décrit concernant cette partie maritime : rien sur les invertébrés marins (faisant pourtant l'objet d'importants travaux locaux et de synthèses régionales et pour lesquels la ressource est bien connue et exploitée : pêche à pied, plongée, plongée professionnelle, arts dormants, filets...). Rien non plus sur les algues, les poissons littoraux ou encore les mammifères marins (avec pourtant une reproduction de Phoque gris en 2020, présence régulière du Dauphin de Risso, du Grand Dauphin, du Dauphin commun.... Et sur les oiseaux, le côté fonctionnel de l'estran et de la frange littorale maritime n'est quasiment pas abordé en renvoyant ces aspects sur la présence d'une zone Natura 2000 dont les éléments majeurs ne sont pas rappelés.

Il faudra combler l'absence totale de données (notamment bryologiques et lichénologiques) sur les falaises, le bois et dans les grottes, ces dernières formant l'un des intérêts majeurs des falaises.

Ces travaux d'inventaires complémentaires seront à prévoir en réel partenariat.

Plus globalement, la **fonctionnalité du site** n'est pas évaluée ou discutée. Elle est pourtant essentielle pour juger de l'état de conservation des habitats et espèces présentes et orienter les actions de connaissances et de gestion. Rien n'est présenté précisément en matière de localisation et de hiérarchisation des enjeux faune et flore. Il est évoqué de la restauration de landes ou de végétation sans avoir le moindre détail de localisation et d'état des habitats concernés.

Actions de gestion envisagées :

La convention précitée est essentiellement orientée sur des aspects d'usage, réglementaires et fonciers, essentiellement en termes de fréquentation, et ne cite qu'accessoirement le patrimoine naturel en envisageant un recrutement orienté sur le patrimoine naturel, demande forte des élus.

A travers le dossier et les questions au porteur de projet, il apparaît des **lacunes sur les menaces** qui pèsent sur le patrimoine naturel biologique et géologique, aussi bien dans l'identification des menaces que leur évaluation qualitative ou quantitative (même estimée). Il n'a pas été présenté par exemple les zones à fort enjeu, quelles menaces les concerner directement ou indirectement et quels moyens pourraient être mis en œuvre dans le cadre d'une RNR. Au contraire, le listing des usages est resté très vague et imprécis.

Pourtant, certaines activités susceptibles d'impacter l'avifaune par exemple, sont identifiées sur certaines zones : dérangement direct par les activités nautiques, par la pêche plaisance, par la pêche professionnelle, par la pêche à pied et plongée, mortalité directe d'adultes induite par certaines techniques comme les filets et casiers placés parfois au pied des falaises et des colonies... Ne sont pas évoqués les événements qui peuvent impacter le site : événements sportifs (tour de France en 2021, manifestations nautiques, survols d'engins motorisés, tirs de Feu d'artifice...)

Il existe un **gros manque méthodologique sur les objectifs et les moyens envisagés** par la RNR. Il est évoqué par exemple d'« *éviter les dérangements en période de reproduction* » sans que rien soit détaillé sur les moyens, la possibilité de réalisation, l'aspect réglementation, voire des zones de quiétude. Interrogés sur ce point, aucune réponse n'est apportée par les acteurs si ce n'est la volonté

d'éduquer et de sensibiliser. L'encadrement des pratiques et usages actuels ne semble pas envisagé. Des phrases très imprécises et discutables illustrent les usages en place. Il est évoqué une action potentiellement « positive » de la chasse sur le périmètre sans aucune justification ou élément. Aucune réglementation particulière ne semble envisagée (voire envisageable ?). La visite de terrain a bien montré que, malgré des accès limités, les secteurs à enjeux étaient libres d'accès et d'activité. Le domaine maritime n'est quasiment pas évoqué sur les moyens : réglementation, contrôle, moyens nautiques ? Malgré des questionnements, l'engagement du porteur de projet sur la volonté de protection forte du patrimoine naturel déjà identifié et sur celui restant à identifier est loin d'être flagrante et pose question.

L'absence de co-portage clairement affiché, notamment par le CELRL qui possède une grande partie des zones terrestres incluses dans le périmètre, ou par des structures ayant les moyens techniques pour améliorer le dossier, la connaissance locale, l'identification des enjeux, les préconisations de gestion... pose également question (alors qu'il est évoqué quoique succinctement dans la convention de gestion). Il ressort **un manque évident d'appui technique et opérationnel local** (LAC, associations naturalistes...) dans le projet, son instruction, sa mise en œuvre éventuelle et ses perspectives. Aussi le portage d'un projet reste à réfléchir.

Éléments pour l'avis

Les falaises de Plouha *sensu stricto* sont assurément un espace naturel remarquable de Bretagne en bon état de conservation du fait de sa géomorphologie auto-protectrice - comme la commune le dit elle-même. Le statut de « site classé » depuis 40 ans n'est sans doute pas non plus pour rien dans la qualité actuelle du paysage et ce statut est tout à fait adapté à la situation : les falaises de Plouha c'est d'abord un paysage et pas un espace dans lequel on pénètre. De plus l'intervention du CELRL sur ce littoral conforte une protection naturelle d'un littoral peu accessible.

Si la qualité naturelle du site est évidente malgré la connaissance de sa biodiversité incomplète, le dossier ne montre pas son importance à l'échelle régionale de ce point de vue, alors que **les falaises et leurs écosystèmes sont très représentatifs de la Bretagne, au-delà de leur intérêt paysager.**

En revanche, **le secteur de l'Anse de Bréhec** est dans un tout autre cas. Le littoral y est très accessible et il est fréquenté alors que d'une part il y a là un patrimoine inventorié au niveau national et d'autre part une côte rocheuse en érosion qui mérite attention. Une protection-gestion y semble nécessaire. Concernant la gestion d'une future réserve naturelle la commune envisage de s'appuyer sur la diversité des collectivités territoriales du secteur et de nombreux partenaires principalement associatifs. Une réunion de co-construction en ce sens a eu lieu le 16 novembre 2019.

Intérêt d'une RNR

Le dossier ne montre pas de façon convaincante le besoin du statut de réserve naturelle pour en assurer la protection gestion, affirmant à plusieurs reprises que « le littoral de Plouha est resté sauvage », que « le littoral inhospitalier » en a éloigné tout aménagement, que la population locale a « un attachement fort » à cette protection naturelle de fait. Le dossier ne montre pas non plus de façon convaincante une perspective de gestion claire. La commune espère et attend beaucoup de contributions extérieures pour suppléer aux compétences qu'elle n'a pas.

Avis du CSRPN

Le site des falaises de Plouha est un **espace géomorphologique et paysager remarquable** ce qui correspond bien à ses classements antérieurs. La végétation est caractéristique des falaises atlantiques pour lesquelles la Bretagne (et notamment ce site) a une responsabilité très élevée. Les enjeux ornithologiques sont également importants. La zone de Bréhec constitue un patrimoine géologique reconnu, classée comme Objet Géologique Remarquable au niveau national.

Toutefois, malgré l'ancienneté de l'implication des municipalités successives reconnue par tous et le désir de travailler avec les RNR existantes, **le dossier a reçu un avis unanimement défavorable (en l'état), pour un classement en RNR.**

En effet, le manque évident de connaissances sur le patrimoine naturel, notamment de l'estran, et de la fonctionnalité écologique du site ne permet pas de mettre en évidence l'intérêt d'un éventuel classement en RNR. Un travail d'inventaire en partenariat avec des spécialistes, ainsi que la synthèse bibliographique des études réalisées sur le littoral, en articulation avec le Docob Natura 2000 seront à réaliser.

L'identification claire des menaces et des zones à enjeux, des orientations de gestion conservatoire manquent dans l'actuel dossier.

Enfin du point de vue du périmètre pertinent, une extension à l'ensemble des falaises du Goëlo est préconisée pour prendre en compte un ensemble cohérent du point de vue géomorphologique.

Le CSRPN suggère à la Région un accompagnement spécifique des porteurs de projet pour faire évoluer le dossier, car certains d'entre nous supposent que la zone comprend des habitats rares dans ce secteur encore mal connu. Un réexamen et probablement sa prise en compte dans la future Stratégie (régionale) des Aires Protégées sont à prévoir.